



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : carte nationale d'identité française en bilingue français-anglais.

**Monsieur Bruno Retailleau,
Président des Républicains (LR)
4 place du Palais Bourbon,
75007 Paris.**

Manduel, le 17 novembre 2025

Monsieur le Président,

Le 7 juin 2025, je vous ai écrit, alors que vous étiez ministre de l'Intérieur, pour vous demander de bien vouloir faire quelque chose afin que la carte nationale d'identité française ne soit plus en bilingue français-anglais.

Depuis, le Chef du bureau de la protection de l'identité, M. Damien Tournemire et le Chef de cabinet du ministère de l'Intérieur, M. Louis-Marie Le Roy, m'ont répondu (**voir la pièce n° 1-2 et 1-b**).

Leurs réponses sont affligeantes, ressassant des éléments de langage plus pour se débarrasser du problème que pour afficher une réelle volonté de trouver une solution.

J'ai rappelé à ces messieurs (**voir la pièce n° 2-a et 2-b**) que selon l'esprit de la loi Toubon, quand il y a traduction d'un texte en français, il faut éviter le bilinguisme en jouant la carte du plurilinguisme (aux moins 2 langues étrangères), car, en faisant de la sorte, on montre que la France est ouverte aux langues étrangères et non prisonnière du seul anglais, la langue impérialiste du moment.

Il est pourtant évidant que pour atténuer la toute puissance de l'anglais, le mieux est de diluer cette puissance avec d'autres langues étrangères, une au minimum. Cela relève du béaba en matière stratégique, un béaba, hélas, qui fait cruellement défaut à ceux qui nous gouvernent aujourd'hui, et c'est bien triste.

En espérant qu'en tant que sénateur et président des Républicains, vous voudrez bien vous emparer du problème pour que la carte nationale d'identité française ne soit plus en bilingue (colonial) français-anglais et qu'ainsi, à minima et à l'image de l'Allemagne, notre CNI accueillera deux langues étrangères au lieu d'une, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

**Régis Ravat,
Président de l'Afrav**

